

**MARS 2017 - MARS 2018 : UN AN DE GOUVERNANCE DE
Me. CHESNEL PIERRE
A L'OFFICE NATIONAL D'ASSURANCE-VIEILLESSE
(ONA)
SOUS LE SIGNE DU LEADERSHIP TRANSFORMATIONNEL**

Le 28 mars 2017, Me. Chesnel Pierre prit les rênes de l'Office National d'Assurance-Vieillesse (ONA). Dans son discours d'investiture, le directeur-général a promis de faire de l'ONA, une institution redynamisée, moderne, performante au service du développement social et économique du pays, dans un contexte de reconstruction, de relance économique, sans perdre de vue la protection des intérêts de l'avenir des assurés.

Le ton en était déjà donné par le Président de la République, Son Excellence Monsieur Jovenel MOISE dans son discours d'investiture prononcé au Palais national le 7 février 2017, où il a manifesté son ardent désir de sortir le pays du borborygme du sous-développement et de la pauvreté extrême.

Cet engagement du Chef de l'Etat trouve son corollaire dans la détermination de l'ONA, aujourd'hui plus concernée qu'hier à engager des actions visant l'amélioration de l'efficacité de la sécurité sociale en tant qu'instrument préventif dans le cadre d'un renforcement de la lutte contre la pauvreté, et à s'acquitter de sa mission fondamentale.

En d'autres termes, assurer à tous les employés des établissements commerciaux, industriels, agricoles et aux assimilés, qui ont atteint l'âge et le nombre d'années de services requis ou qui sont frappés d'incapacité physique ou mentale, des prestations leur permettant de vivre dans des conditions décentes en compensation des services fournis durant les années productives de leur vie.

Homme de parole, mais surtout d'action, Me Chesnel Pierre, qui vient de boucler sa première année à la tête de l'ONA, fait preuve d'un pragmatisme éclairé dans l'adoption de décisions importantes, à impact réel, susceptibles de permettre à cette institution de continuer à s'acquitter pleinement de sa mission et aussi de participer à l'établissement d'un climat d'apaisement social et politique dans le pays.

Depuis le 28 mars 2017, une série de mesures visant le redressement et la recapitalisation de l'ONA sont adoptées, - la plupart mises en œuvre ou en voie d'implémentation -, à travers notamment un processus de rationalisation des dépenses et la mise à profit des compétences existantes, ainsi que celles nouvellement acquises au sein de l'institution, dans le cadre de la logique de la gestion axée sur l'obligation de résultats.

En ce sens, l'ONA exprime sa fierté, en bouclant l'An I de la gouvernance de Me Chesnel Pierre, d'avoir su mobiliser de nouveaux partenaires, avancer dans des projets conséquents, acquérir de nouvelles capacités et permettre l'émergence de nouveaux produits et services dans l'intérêt de la population haïtienne.

Un meilleur traitement pour les employés et cadres de l'ONA

Durant les douze derniers mois, l'Office National d'Assurance-Vieillesse n'a ménagé aucun effort en vue d'assainir ses comptes, non sans mentionner une meilleure affectation des ressources humaines. La Direction générale a ainsi engagé la Direction des Ressources humaines sur la voie de la démarche qualité dans les services, de l'amélioration des conditions de travail des collaborateurs, de la mise en place de meilleurs cadres de concertation, et de la consolidation de sa politique sociale.

Tout ceci n'aurait été possible sans une meilleure prise en considération des revendications de nos collaborateurs, notamment par la mise à disposition de meilleures conditions de travail. A titre d'exemple, quatre (4) autobus « flambant neufs » sont mis à la disposition des employés de la zone métropolitaine depuis décembre 2017 afin qu'ils puissent se déplacer de manière confortable. Par la même occasion, l'ONA a fait l'acquisition d'une flotte automobile destinée à faciliter l'accomplissement des tâches au quotidien de ses inspecteurs, agents dépisteurs et recouvreurs. Quelques annexes de provinces et bureaux communaux ont pu également bénéficier de véhicules de services afin de garantir le niveau d'exigence lié aux objectifs que leur a fixés la Direction générale.

Dans le souci d'améliorer la santé et la communication interne de ses collaborateurs, la Direction générale a inauguré, au cours du mois de décembre 2017, une salle de sport. Installée à demeure, cette salle qui, de nos jours, s'impose au travail comme un outil de gestion des ressources humaines, figure en bonne place au rayon des besoins fréquemment exprimés.

A travers cette inauguration, l'ONA souhaite également supporter les prouesses et le talent de son équipe de basket-ball dont la participation aux récents tournois corporatifs est, pour le moins, remarquable. Une façon de souligner également qu'il s'agit là d'un vrai choix de gestion de notre équipe.

D'autre part, en raison du coût élevé de la vie, des obligations et dépenses accrues des pères et mères de familles qui travaillent à l'ONA, le salaire de ses 2789 employés et cadres a été ajusté et leur cadre de travail amplement amélioré.

Effectif Mars 2017			Effectif Mars 2018				
Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Variation	Ratio
1,490	893	2,383	1,755	1,034	2,789	406	17%

De mars 2017 à nos jours, l'ONA a facilité la participation de 180 employés (es) à plus d'une vingtaine de sessions de Formation. Il est à souligner que de ces 180 participants, environ 9 ont pu bénéficier de plus d'une session en fonction de leurs champs d'action et des tâches à accomplir au sein de leurs Directions respectives. De plus, il y a lieu de préciser que le choix

des participants (es) a été fait par la Direction des Ressources Humaines en accord avec les différentes Directions d'affectation, suivant leurs besoins.

Mieux, certains employés de la Direction Informatique suivent actuellement un cours de formation pour l'obtention d'une Maîtrise en Informatique et Master I en Systèmes et Réseaux à l'Université Episcopale d'Haïti. Tandis qu'à l'École Nationale d'Administration Financière (ENAF), six (6) de nos cadres et employés ont été admis depuis le 9 avril 2018 au Programme de Cycle Court en Finances Publiques pour une durée de neuf mois.

Une Sécurité Sociale renforcée

Le Service Social a reçu pour la période mars 2017 - février 2018 pas moins de 2,527 nouvelles demandes d'immatriculation à l'assurance-vieillesse. Ces demandes ont été acheminées au Service d'Enregistrement et Archives pour traitement. En retour, le Service Social a reçu 1,102 cartes imprimées par le Service d'Identification, soit 44% de la demande.

Au total, le Service d'Identification a imprimé 4120 cartes d'immatriculation pour la période. Ces cartes sont destinées aux assurés du Département de l'Ouest (27%) et le reste (73%) pour les assurés des bureaux déconcentrés. De plus, le Service Social a assuré la livraison des dites cartes au fur et à mesure que les concernés les réclament en fonction du rendez-vous fixé et du suivi assuré.

Pour la même période, 335 assurés au niveau du Département de l'Ouest ont été restitués de leurs cotisations pour cause d'incapacité totale de travail (81%), de décès et de départ définitif. L'enveloppe de restitution s'élève à quarante-six millions trois cent quatre-vingt-trois mille cent quatre-vingt-onze mille gourdes et 22 centimes (46,383,191.22). Le Service a aussi reçu 589 demandes de pension, rien qu'au niveau du Département de l'Ouest.

Au niveau du Service de Liquidation de pension, les demandes de pensions reçues tant du Service Social au Bureau central que dans les bureaux régionaux totalisent 924 pour la même période. Le Service, après recherche et évaluation, a finalisé 52% de la demande, soit 481 nouveaux pensionnés pour la même période.

Environ 180 nouveaux pensionnés ont été ajustés vu que le montant de leur pension mensuelle après calcul était inférieur au barème minimum de pension qu'accorde l'ONA. De plus, 660 assurés ont été restitués. La moitié provient du Département de l'Ouest, soit 335 restitués.

SERVICE LIQUIDATION DE PENSION					
Période	Demandes reçues Hommes/ Femmes	Liquidée pour :		Liquidée pour Restitution	
		Pensions Ajustées	Pensions Non Ajustées		
		H	F	H	F
Mars 2017	64	31	51	23	38
Avril 2017	68	13	16	30	37
Mai 2017	89	10	17	27	49
Juin 2017	89	16	31	39	32

Juillet 2017	72	12	26	16	45
Aout 2017	81	12	16	20	38
Septembre 2017	63	18	33	22	31
Octobre 2017	81	21	29	28	39
Novembre 2017	61	12	18	17	28
Décembre 2017	56	15	24	11	28
Janvier 2018	99	18	28	25	28
Février 2018	101	2	12	1	8
Total	924	180	301	259	401

Pour sa part, le Service des Comptes Individuels, entre autres attributions, a travaillé sur le traitement des demandes de prêts sur cotisations, de restitution, d'attestation sur cotisations. Sur un total de 1308 prêts sur cotisations, 131 restitutions de cotisations, 71 attestations, 61 memoranda, il est important de souligner l'effort consenti par les employés et cadres afin de réduire l'écart et satisfaire les assurés.

En février 2018, la balance de dossiers à traiter s'affiche comme suit : (prêts sur cotisations : 843, restitution de cotisations : 22, attestations : 140 [en hausse], mémorandum : 104 [en hausse]). Les nouvelles demandes au cours de la période allant de mars 2017 à février 2018 se présentent comme suit : (prêts sur cotisations : 999, restitution de cotisations : 336, attestations : 833, mémorandum : 128).

En termes d'exécution, jusqu'au mois de février 2018, le Service des Comptes Individuels a finalisé : (prêts sur cotisations : 1464/2307, soit 63% d'exécution, restitution de cotisations : 445/467, soit 95% d'exécution, attestations : 764/904, soit 85% d'exécution, mémorandum : 85/189, soit 45% d'exécution).

Pour ce qui est du Service d'Archives et Enregistrements, 773 demandes de changements d'entreprises et 159 demandes de changement d'état civil ont été reçues pour la même période. Sur 7066 demandes d'immatriculation, 5053 ont été traitées, soit 71.5 % pour la production des cartes.

De son côté, le Service d'Identification a imprimé 4982 cartes d'immatriculation pour différentes entreprises au cours de la période Mars 2017 - Février 2018. A cet effet, deux cellules furent créées en juillet 2017 en vue d'automatiser le service des comptes individuels, la Cellule de Saisie et la Cellule de Scannérisation.

Une stratégie de marque efficace

Parallèlement, la Direction de Marketing et Communication a organisé des séances d'information et de motivation sur demande de certaines entreprises désireuses d'avoir des renseignements précis sur les différents services et produits de l'ONA. Elle a également émis des cartes digitalisées conjointement avec le Service d'identification, et offert une orientation à un total de 22193 visiteurs aux fins d'accompagnement et de support tout en fournissant les informations sur les différents services et produits de l'ONA.

Une bien meilleure situation pour les Pensionnés

Sur les 4896 pensionnés recensés jusqu'au mois de Décembre 2017 par zone géographique, 3143 jouissent du programme de nouveaux bénéficiaires (Assurance santé et décès), ce qui représente 64.19% de l'effectif. Par contre, 35.8 % de pensionnés (pension proportionnelle/pension de réversion) ne sont pas couverts.

L'ONA assure également aux dépendants de l'employé ou de l'affilié au décès de celui-ci, une partie des prestations auxquelles il avait droit.

La plus grande difficulté des pensionnés de l'ONA se situait au niveau du montant dérisoire de leur pension. Des ajustements de 5% ont été opérés au mois de décembre 2017.

L'ONA est aussi devenue beaucoup plus performante en raison du développement de son chantier d'informatisation qui lui permet de traiter les dossiers des cotisants et bénéficiaires pratiquement en temps réel. Par exemple, il fallait plusieurs mois pour liquider une pension après la soumission d'une demande. Aujourd'hui ce processus aboutit en un temps record.

ONAPAM : un succès indéniable

Dans la logique de continuité, ONAPAM continue de s'imposer dans notre système comme un succès sans cesse croissant. Ce programme, qui permet déjà à des dizaines de milliers de familles, de petits commerçants, de particuliers vulnérables et de micro-entreprises de bénéficier de prêts à un taux imbattable sur le marché, regroupe les produits :

- Onapam I et Onapam II, qui se font sur la base d'un protocole d'accord avec le secteur formel, et dont le remboursement est garanti par prélèvement sur salaire par l'employeur ;
- Biznisnam, qui évolue dans le secteur informel, et dont le remboursement est garanti par des personnes morales (co-débiteurs et avaliseurs) et par des personnes physiques (transfert de véhicules, titres de propriété, stocks de marchandises en tre autres, et surtout par les suivis systématiques des agents de crédit et de recouvrement ;
- Crédit 50, constitué de deux produits (Electroménagers et AutONA).

ONAPAM offre des avantages sociaux indéniables et permet à l'ONA de réaliser plus de bénéficiaires. Dans le cadre du processus de modernisation de l'institution, le nouveau produit ONAPAM sera sous peu totalement informatisé, afin de faciliter la conduite des opérations en temps réel à travers le pays.

Dans les prochains mois, l'ONA compte implanter également de nouvelles succursales d'ONAPAM dans d'autres bureaux communaux du pays en vue de décentraliser les services offerts par l'institution. Qu'on se rassure, ce programme continue de consentir des prêts à celles et ceux qui répondent aux critères requis, pendant que des mécanismes de remboursement rigoureux sont mis en place en vue de permettre à ONAPAM de bien remplir sa mission.

ONAFANM : le choucho des « madan sara »

Lancé en Août 2017, ce programme de microfinance qui permet aux femmes, aux petites commerçantes, - les « madan sara » n'ayant pas accès facilement au crédit traditionnel, de bénéficier de prêts à un taux imbattable de 1%, leur permettant de renforcer leur secteur d'activité.

A date, environ 3500 femmes, issues d'associations d'entrepreneures du Nord, de l'Artibonite, du Nord'Ouest et de l'Ouest, ont contracté des prêts de 3 à 12 mois, variant entre 25,000 et 50,000 gourdes. De plus, ce programme leur offre la possibilité de devenir, au soir de leur vie, des assurées de l'ONA. Ainsi, elles pourront bénéficier de la pension de l'ONA, néanmoins qu'elles complètent les 20 ans de cotisation et ont les 55 ans accomplis.

ONAFANM représente un segment d'affaires important dans la stratégie de développement de l'ONA. Il suscite beaucoup d'enthousiasme et d'espérance pour les marchands du secteur informel.

Si la tendance se maintient, les activités entreprises par ces marchandes auront, à moyen terme, un impact significatif sur la création d'emplois dans le pays. Des initiatives sont déjà prises afin d'étendre la disponibilité de ce programme sur tout le territoire.

Toutefois, il y a lieu de préciser que l'ONA n'a nullement l'intention de remplacer les institutions de microcrédit. Ce que fait l'ONA, c'est appuyer les plus faibles en vue d'une société économiquement plus équilibrée.

ONA DIASPORA : une fenêtre ouverte sur la communauté haïtienne de l'extérieur

Par ailleurs, nous avons dépassé le seul horizon national pour adapter au mieux notre système aux besoins nouveaux. Le directeur-général de l'ONA, Me. Chesnel Pierre, a présenté le produit ONADIASPORA à nos compatriotes de la Floride (Etats-Unis d'Amérique) le vendredi 16 juin 2017 lors du panel organisé autour du sous-thème « Investir dans les secteurs public et privé pour le développement économique d'Haïti ».

ONADIASPORA se veut un nouveau moyen d'intégration des Haïtiens évoluant à l'étranger. Ces derniers auront l'opportunité de s'enrôler à l'ONA et de bénéficier de tous les services et avantages offerts par cet organisme de sécurité sociale, entre autres, l'assurance-retraite, les prêts hypothécaires, immobiliers...

La diaspora haïtienne constitue indubitablement un pilier incontournable dans notre économie et la contribution financière de nos compatriotes pour soutenir les familles haïtiennes n'a cessé de croître au cours des trois dernières décennies.

Durant cette période, les transferts de la diaspora, constituée de près de 4 millions d'Haïtiens, ont représenté pas moins de 20% du produit intérieur brut (PIB) du pays, hormis les dons qui ne passent pas par les maisons de transfert ni par les banques. Plus de 30% des familles haïtiennes reçoivent mensuellement des transferts financiers de la diaspora qui, selon les spécialistes, représentent 3 fois la valeur de nos exportations.

Compte tenu de cette indéniable valeur, à la fois quantitative et qualitative, la diaspora haïtienne représente un marché potentiel pour l'ONA qui, au regard de sa mission, offre la meilleure opportunité d'intégration économique et sociale. Des études réalisées par l'institution ont montré que la grande majorité de nos compatriotes, soit 81% en 2000 et

91.7% en 2010, sont en âge de travailler. De plus, ils sont légions, celles et ceux qui aspirent à retourner au bercail pour investir ou pour y passer dignement leurs vieux jours.

ONADIASPORA répond à ces préoccupations et à bien d'autres. Il s'agit donc d'une approche « gagnant-gagnant », qui ne peut être que bénéfique et avoir des retombées positives pour les deux partenaires, tout en encourageant les investissements des Haïtiano-Américains dans des secteurs porteurs de développement en Haïti.

Grâce aux possibilités offertes par les nouvelles technologies de l'information, ONADIASPORA est un service transactionnel sécurisé où tous les compatriotes désireux d'être des assurés volontaires pourront se faire inscrire sur le site internet de l'institution www.ona.ht. Une fois que la demande d'inscription aura été agréée, l'intéressé(e) devra, à l'aide d'une carte de crédit ou de débit, payer mensuellement 12% du salaire déclaré.

A l'âge de la retraite, l'assuré(e) aura droit à 50% du montant brut déclaré par mois. Moyennant une période de 20 ans de cotisation, cette opportunité permet à la personne en question d'obtenir sa retraite à l'âge de 55 ans, indépendamment de son plan de retraite au pays d'accueil. ONADIASPORA se révèle donc une alternative d'intégration hors du commun.

Notre santé financière : un capital-confiance assuré

A l'ONA, le facteur confiance est toujours un atout majeur voire déterminant, non seulement dans les rapports avec les assurés et les pensionnés, mais aussi et surtout dans la réussite des opérations essentielles de l'institution. En dépit de tout ce qui se dit, l'institution demeure plus que jamais financièrement solide, et solvable pour des décennies encore.

Au bout de la première année de gestion, les résultats obtenus par Me Chesnel Pierre et son équipe sont très louables. En effet, des efforts immenses ont été déployés et des mesures de redressement prises afin de réduire considérablement le déficit cumulé, sur plus d'une dizaine d'années, par les administrations précédentes et d'enrichir, par la même occasion, le portefeuille de l'ONA.

Les rentrées de fonds qui suivent proviennent de perception de cotisations, des revenus sur les prêts, des intérêts sur les placements et des remboursements des différents prêts. Les sorties de fonds sont réparties en dépenses de fonctionnements, octroi des différents prêts et acquisitions d'immobilisations.

1- Rentrées de fonds.-

Du 1er octobre 2017 au 28 février 2018, les rentrées étaient de **2,596,943,417.20 HTG**. A l'intérieur de ce montant, on trouve les recettes de cotisations pour **2,064,811,537.66 HTG**, les revenus d'un montant de **195,283,800.58 HTG** et les recouvrements de prêts pour **336,848,078.96 HTG**.

2. Sorties de fonds (Dépenses).-

Les Dépenses de personnel et charges sociales : où sont comptabilisées toutes les dépenses du personnel et toutes autres rémunérations. Pour la même période, cette rubrique s'élève à **901,390,157.60 HTG**.

Les Dépenses de services et charges diverses, qui regroupent les dépenses d'entretien, les services professionnels, et les autres dépenses, s'élèvent à **240,881,696.16 HTG**.

Les Dépenses d'allocations sociales, qui regroupent les Allocations, assistantes sociales et scolaires et les allocations diverses exceptionnelles, s'élèvent à **44,697,404.00 HTG**.

3. Sorties de fonds (Portefeuille de Prêts).-

Le portefeuille Prêts de l'Office est constitué de Prêts ONAPAM, Prêts ONAFANM, Prêts hypothécaires, Prêts sur cotisations et Prêts sur salaires. L'ONA a ainsi émis des prêts pour montant de **1,116,607,910.76HTG**.

Il faut préciser que le crédit à l'ONA n'est pas octroyé par le Directeur Général, mais de préférence par un Comité de Crédit qui tient ses réunions régulièrement.

4. Sorties de fonds (Immobilisations).-

Ce sont des dépenses pour l'acquisition et la construction des biens durables, consenties pour la période pour un montant de **74,759,252.08 HTG**.

5. Sorties de fonds (Dépenses de fiducie).-

Prestations de retraites, Restitutions de cotisations, Primes et Assurances aux pensionnés : Les prestations de retraites, ce sont des paiements de fonds de pension mensuels aux assurés ayant atteint l'âge de 55 ans et ayant versé 240 cotisations. Les restitutions de cotisations sont accordées sur demande des cotisants qui n'ont pas versé les 240 cotisations. D'octobre 2017 à février 2018, l'ONA a dépensé pour les pensionnés **205,240,608.38 HTG**.

6. Dépôt à terme (DAT).-

Dans le but de faire fructifier les fonds des assurés, l'ONA fait des placements en Dépôt à terme (DAT) dans les Institutions financières de la place. Du 1^{er} octobre 2017 au 28 février 2018, les placements en DAT de l'ordre de **2,696,241,623.14.00 HTG** et **23,406,765.95 USD** génèrent des intérêts de l'ordre de **17,153,046.61 HTG** et **145,836.05 USD**.

Il est à noter que, pour le présent exercice, l'ONA utilise, au terme du second trimestre seulement, 26% de son budget contrairement aux années précédentes. L'institution s'inscrit d'emblée dans la logique de réduction des dépenses prônées par l'Administration Moise-Lafontant dans le cadre d'une meilleure gouvernance.

Explication sommaire des dépenses budgétaires

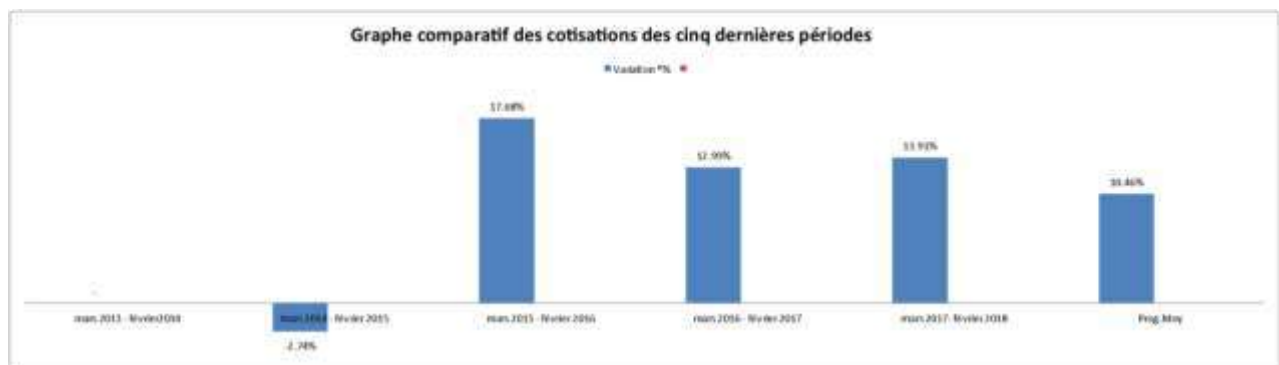
Montant total prévu	Montant dépensé	Montant disponible au 15 Mars 2018	% Dépensé	% Disponible
11,341,811,541.00	2,928,962,270.22	8,412,849,270.78	25.82%	74.18%

La Direction des Opérations et Réseaux : des chiffres et des résultats

Cette Direction coordonne toutes les opérations des annexes et bureaux communaux. Elle s'occupe fondamentalement des opérations de dépistage et d'inspection. Le bilan qui suit met surtout l'accent sur les rentrées de cotisations des entreprises affiliées à l'ONA pour la période citée en référence. Il faut noter que le Bureau Communal de Mirebalais qui a vu le jour le 24 août 2017 accuse, au 28 février 2018, un montant total de vingt millions six cent vingt-neuf mille sept cent quatre-vingt-neuf gourdes et neuf centimes (20,629,789.09).

Périodes	mars 2013 - février 2014	mars 2014 - février 2015	mars 2015 - février 2016	mars 2016 - février 2017	mars 2017- février 2018	Prog.Moy
Cotisations	3,135,521,265.75	3,049,615,599.59	3,588,789,883.82	4,054,863,044.54	4,618,954,067.60	
Variation %	-	-2.74%	17.68%	12.99%	13.91%	10.46%

Au regard du tableau ci-dessus présenté, les cotisations de la période 2017-2018 ont augmenté de 13.91% par rapport à la même période 2016-2017. La progression moyenne au cours des cinq dernières années est de 10.46%.



Consolider les proximités actives

La Direction Générale de l'ONA entretient les relations les plus cordiales et les plus harmonieuses avec le Conseil d'Administration des Organismes de Sécurité Sociale (CAOSS), appelé à coiffer l'OFATMA et l'ONA, dans l'intérêt des travailleurs et travailleuses tout comme pour les patrons. Cette instance vient constamment en appui pour renforcer les acquis de l'ONA.

L'ONA : plus proche de la population

L'implantation de bureaux communaux est prévue en plusieurs points clés du territoire. Depuis Août 2017, l'ONA est présent à Mirebalais. Le choix de cette commune est motivé, d'une part, par la politique de création d'emplois mise en place par le président de la République, SEM Jovenel Moïse, qui plaide pour un autre paradigme. Guerre contre le chômage, c'est le slogan du Chef de l'Etat, qui s'engage à tout mettre en branle en vue de réduire considérablement le taux de chômage, l'un des fers de lance de sa campagne électorale. D'autre part, par le processus de développement durable de la région, l'arrivée de

potentiels investisseurs, mais également des atouts qui permettent d'offrir de meilleurs services à la population de la région.

Par ailleurs, afin de satisfaire au mieux les attentes légitimes de nos assurés et pensionnés, nous avons pu ouvrir les portes d'un nouvel immeuble, moderne, répondant aux standards de confort et de sécurité, avec un accès réservé aux personnes à mobilité réduite.

Pour l'exercice 2017-2018, trois nouveaux locaux seront construits aux Gonaïves, à Ouanaminthe et dans la ville des Cayes. En même temps, les travaux d'aménagement de l'espace logeant les bureaux communaux de Carrefour et de Port-de-Paix poursuivront leur cours normal. Et des démarches sont en cours dans la perspective d'acquisition d'un immeuble devant loger le bureau communal de St Marc.

La construction de ces bâtiments s'inscrit dans le cadre de la politique de l'institution visant à renforcer et moderniser ses annexes et bureaux communaux ; ce qui permettra de donner à la population un meilleur service. A moyen terme, nous devons en arriver à la disponibilité, en temps réel, de toutes les informations relatives à nos assurés sur le système de l'ONA. A cet effet, pas moins de 320 jeunes contractuels ont été embauchés de partout et s'attèlent à la tâche de saisie de données. Dans les prochaines semaines, de nouveaux techniciens seront engagés, et des matériels additionnels viendront finaliser la mise à disposition, à tous les assurés, de la Carte d'identification de l'ONA. Déjà à Caracol et à Codevi, dans le Nord'Est, tous les ouvriers disposent de leur précieuse carte.

Autre chantier prioritaire : le projet ONA-VILLE. Sinon, l'approfondir, le transformer, du moins, le rendre opérationnel. ONA-VILLE, situé au bas du Morne-à-cabri, est un achat de l'Etat haïtien à l'ONA, qui était destiné à offrir des logements sociaux aux agents de la PNH. Le logement a toujours été et reste une problématique dans la vie de nos policiers.

L'ONA veut, par la même occasion, faire un clin d'œil à l'endroit d'une frange importante de notre société, les employés des Voiries municipales. Nous allons engager des pourparlers avec la Fédération Nationale des Maires (FENAM), afin d'aboutir à un partenariat qui puisse permettre aux personnels des Collectivités, à travers le pays, de devenir des assurés de l'ONA, et ainsi de pouvoir bénéficier des avantages et privilèges offerts.

Bientôt ONA-SOLIDARITÉ pour être plus proche des couches vulnérables et des sinistrés

En tant que maillon de la chaîne de Protection Sociale, l'ONA ne se contente pas d'œuvrer dans le secteur financier, mais reste déterminé à se rapprocher davantage des couches pour lesquelles il n'est pas un bailleur mais un partenaire fidèle et indéfectible. Ainsi, l'Office entend renforcer sa présence auprès de la communauté haïtienne, en période d'urgence, notamment lors de passage de catastrophes naturelles.

Cette vision passe par la mise en place, au sein de l'Institution, d'un service spécialisé dans la Gestion des Risques et des Désastres. Ce service, dénommé ONA Solidarité, aura pour mission de représenter l'Office dans le Système National de Gestion des Risques et des Désastres et, en situation d'urgence, de voler au secours des employés, des assurés et des familles haïtiennes les plus vulnérables. Cette démarche contribue au renforcement de la protection des déplacés dans les abris provisoires et favorisera un relèvement socio-économique rapide des plus vulnérables après toute urgence humanitaire.

La mission de ONA Solidarité ira plus loin et compte supporter la prise en charge clinique des détenus, à travers le pays, et contribuer à rendre salubres les centres carcéraux à l'échelle nationale.

Une nouvelle stratégie de diversification, réfléchie et progressive pour l'avenir

En bouclant la première année de son administration, Me Chesnel Pierre continue d'exhorter les employés et cadres de l'institution sur l'urgente nécessité d'augmenter la confiance des assurés en se montrant optimiste et enthousiaste pour leur travail. Qu'ils sachent se dépasser et cultiver l'esprit d'équipe pour atteindre les objectifs collectifs plutôt que de courir derrière d'hypothétiques résultats. Dans cette perspective, l'emphase va être mise sur :

- La refonte de la loi organique de l'ONA, aujourd'hui désuète et quasiment inadaptée à la dynamique sociale et la révision de la structure organisationnelle ;
- L'élargissement incontournable et irréversible de la couverture de la sécurité sociale du pays ;
- La réorientation de certains produits afin de mieux les adapter aux attentes de la population;
- L'augmentation de l'offre produits/ services par l'addition de services en ligne ;
- La modernisation de la gestion de l'institution par l'informatisation totale et l'intégration des différentes applications (logiciels) de gestion comme le AS 400 ;
- Le renforcement des capacités de la Direction Actuariat et Statistique, récemment mise en place pour garantir la fiabilité du système de sécurité sociale.

Plus que jamais, l'ONA est dans le temps de l'action

L'assurance-vieillesse est un acquis social majeur et mérite d'être respectée. Mais cet acquis ne saurait être figé : il s'agit de faire face à de nouveaux risques, à de nouvelles contraintes, mais surtout à de nouveaux enjeux. La sécurité sociale, on ne le dit pas assez, participe aussi de la croissance de notre économie. Nous devons tous croire en nos capacités à relever les divers défis qui se présentent à nous et, quels que soient les difficultés et obstacles que nous rencontrerons sur notre chemin, nous devons savoir les contenir avec toute la dignité et le courage nécessaires.

La protection sociale exige une mobilisation sans faille pour renforcer notre cohésion nationale. Nous devons nous évertuer à permettre aux travailleurs de se débarrasser des incertitudes du lendemain. Dans cette œuvre, la Direction Générale sait qu'elle peut compter sur l'engagement de tous les membres du personnel, en misant sur leur courage de pouvoir aller plus loin, et d'ouvrir d'autres chantiers. Déterminés dans l'action, rassemblés et solidaires autour de l'essentiel, nous y parviendrons.

L'année 2018 verra la mise en place et l'extension de nouvelles structures. Elle doit aussi être celle d'une croissance plus soutenue, pour un développement socio-économique partagé, dans l'équité et la justice sociale.

Soyons visionnaires, et pas seulement gestionnaires.